AVIS PUBLIC
Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

ville.montreal.gc.ca/plateau

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 2014-12

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le règlement suivant :

rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

- Règlement 2014-12 Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal Exercice financier 2014 (2013-13)
- a été adopté par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 12 juin 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur en date de ce jour et qu'il est disponible pour consultation sur le site internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/plateau ou au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est,

Montréal, le 19 juin 2014

Le secrétaire d'arrondissement, Me Claude Groulx